Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud rappelle qu'en mars 2003 il allouera quelques subventions à des chorégraphes indépendants ayant un projet de création à réaliser entre le 1er septembre 2003 et le 31 août 2004, et de solides attaches professionnelles avec le canton.

Les personnes intéressées voudront bien demander par téléphone (021/ 316'33'02, le matin), par fax (021/ 316 33 06) ou par e-mail info.serac@vd.ch, le questionnaire à remplir et à retourner au service susmentionné d'ici au 15 janvier 2003 au plus tard.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2002

Henry Rosset, adjoint, Service des affaires culturelles, 021/316 33 03